



paiement heures supplémentaires

Par fruu, le 17/11/2009 à 14:22

Bonjour

actuellement étudiante, je profite de mes congés scolaires au mois de décembre pour travailler. J'ai donc été embauchée en cdd dans une chocolaterie et je signe le contrat de travail dans 2 jours. J'en viens à la problématique; la gérante m'a prévenu d'heures supplémentaires dont je serais certainement amenée à effectuer, mais que celles-ci seraient converties en RTT. Là je ne vois pas où est l'intérêt pour moi ? Quand profiter de ces RTT alors que le reste du temps je suis étudiante ? Je souhaiterais plutôt que ces heures supplémentaires me soient indemnisées, ais-je le droit d'imposer leur paiement au lieu d'être converties en RTT ? Si oui, comment formuler cette demande ?

Merci pour vos réponses.